

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE
(CAEDS)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°064 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
N°5900150003501 SIGNE LE 27 FEVRIER 2023 A
OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE
AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT
DU PROJET D'AMELIORATION DES SERVICES D'EAU
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT POUR LE
RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE (PASEPA-2R).**

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député **Yempabou Fayçal Harold THIOMBIANO**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois et vendredi 22 septembre de 10 heures 12 minutes à 12 heures 45 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Daniel ZOUNGRANA, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°5900150003501, signé le 27 février 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque Africaine de Développement pour le financement du Projet d'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement pour le renforcement de la résilience (PASEPA-2R).

La Commission a procédé à une séance d'appropriation du projet de loi, le mardi 05 septembre 2023 de 09 heures 20 minutes à 11 heures 30 minutes.

Auparavant, le député Yempabou Fayçal Harold THIOMBIANO a été désigné rapporteur de la CAEDS pour prendre part aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le lundi 18 et le jeudi 21 septembre 2023, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

Outre la CAEDS, les commissions générales, saisies pour avis, étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Youssouf OUEDRAOGO ;
- la Commission du développement durable (CDD), par le député Sayouba ZONGO.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CAEDS a porté sur les points ci-après :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CAEDS.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I-1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Mikaïlou SIDIBE, Ministre de l'Urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat. Il était assisté de ses collaborateurs et d'un représentant du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- objectifs de développement et bénéficiaires du projet,
- description technique du projet,
- résultats attendus,
- montant et conditions du financement.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

I-2. Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations qui ont porté sur :

- la mise en œuvre des activités génératrices de revenus (AGR) évoquées au niveau des résultats ;
- la date de démarrage effectif du projet ;
- la réalisation des études énumérées dans l'exposé des motifs et les résultats atteints ;
- l'explication de la notion « d'activités d'accompagnement » évoquée au niveau de la composante A et les modalités de cet accompagnement ;
- la répartition des différentes réalisations par région ;
- l'estimation du nombre d'emplois à créer dans le cadre de ce projet ;
- la durée moyenne actuelle de « la corvée d'eau » ;
- la prise en compte de la situation des élèves à mobilité réduite et des personnes handicapées dans la réalisation des latrines ;
- l'éventuelle prise en compte de l'aspect protection environnementale et santé des bénéficiaires, dans le cadre de l'organisation des campagnes de sensibilisation des populations pour un changement social ;
- la prise en compte par le présent projet du barrage de Guiti qui est censé approvisionner toute la ville de Ouahigouya et les villages rattachés en eau potable ;
- la contribution du projet PASEPA-2R à la cohésion sociale ;
- le contenu de la notion de « maître d'œuvre technique et sociale » dans le cadre de l'exécution du PASEPA-2R ;
- les acteurs de la mise en œuvre du PASEPA-2R ;

- le contenu de la notion « Développement d'infrastructures en eau potable climato intelligents et sensibles au genre » évoquée au niveau de la Composante A du PASEPA-2R ;
- l'association des populations bénéficiaires du PASEPA-2R à l'élaboration et à la conception dudit projet en tenant compte du principe de l'approche basée sur les droits humains ;
- la signification de la part contributive des bénéficiaires dans le PASEPA-2R ;
- les difficultés rencontrées par le Gouvernement pour atteindre l'accès universel à l'eau potable ;
- l'évaluation du potentiel hydrique du Burkina Faso ;
- le point de la mise en œuvre des deux projets majeurs en matière d'approvisionnement en eau au Sahel notamment le « triangle d'eau » et la « grande mare de Dori » ;
- les critères qui ont prévalu au choix des 280 jeunes pour la formation et l'équipement sur les métiers de l'eau, de l'assainissement ainsi que la réalisation de 10 000 latrines ;
- les composantes des 20 plateformes multifonctionnelles pour les AGR ;
- la notion de « kits de dignité », « d'hygiène et d'assainissement » ;
- l'état des lieux des infrastructures d'adduction d'eau potable et d'assainissement dans les six régions cibles ;
- le suivi de toutes les infrastructures prévues par le projet ;
- la possibilité de changement de destination dans le présent accord, au regard du contexte sécuritaire.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la CAEDS estime que la ratification du présent prêt permettra :

- de réaliser des blocs de latrines dans les écoles, les centres de santé et les lieux publics ;
- de satisfaire durablement les besoins en eau potable des populations en quantité et en qualité ;
- d'assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 22 septembre 2023

Le Président



Daniel ZOUNGRANA

Le Rapporteur



Yempabou Fayçal Harold THIOMBIANO

**LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES DE LA COMMISSION
A LA SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT
LE VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	ZOUNGRANA Daniel	FDS	Président
2.	THIOMBIANO Y. Fayçal Harold	FDS	1 ^{er} Secrétaire
3.	SAWADOGO Moussa	FVR	2 ^e Secrétaire
4.	COULIBALY Sié François d'Assise	PDCE	Membre
5.	COULIBALY Sibiri	FDS	Membre
6.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	OSC	Membre
7.	DIALLO Ousmane	PP	Membre

**LISTE DES DEPUTES ABSENTS DE LA COMMISSION
A LA SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT
LE JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	TRAORE Thomas	PP	Vice-président
2.	BIKIENGA Boubacar	FDS	Membre
3.	SOMA Abdoulaye	PP	Membre
4.	TRAORE Boureima	FVR	Membre
5.	SAVADOGO Pawindé Edouard	PDCE	Membre
6.	BAKO Wilfried Prosper	PP	Membre
7.	GANSONRE Marc Bertin	OSC	Membre

**LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL DE LA COMMISSIONS
A LA SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT
LE VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023**

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION	COMMISSION
1.	ZABSONRE Issouf	Conseiller technique	CAEDS
2.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire	CAEDS
3.	OUEDRAOGO/ZAMPALEGRE Aïcha	Administrateur parlementaire	CAEDS
4.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde	Secrétaire	CAEDS
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison	CAEDS
6.	TAPSOBA Clément	Stagiaire	CAEDS